

Le Canada propose une sélection des boat-people

Reuter
BANGKOK

Le Canada a proposé hier de renvoyer dans leur pays les boat-people qui quittent le Vietnam pour des raisons économiques et non politiques.

Cette proposition fait partie d'un plan d'ensemble de sélection plus sévère des réfugiés par les pays occidentaux, pour tenter de réduire le flot des boat-people, selon John Baker, conseiller pour les affaires canadiennes à l'ambassade du Canada à Bangkok.

Le Canada, qui a accueilli de nombreux réfugiés vietnamiens depuis 1975, a soumis le mois dernier ce projet à des responsables occidentaux et asiatiques à l'occasion de la conférence des ministres des Affaires étrangères de l'ASEAN (Association des Nations du Sud-Est asiatique) à Singapour.

Selon Baker, il apparaît, lors

des interrogatoires des réfugiés, que moins de 20 p. cent d'entre eux fuient le Vietnam parce qu'ils sont persécutés pour des raisons politiques, sociales ou ethniques. La plupart ont des motivations économiques, a-t-il affirmé.

L'Australie et un certain nombre de pays européens ont accueilli favorablement ce plan, mais les États-Unis, qui ont recueilli le plus grand nombre de réfugiés depuis la prise du pouvoir par les communistes en 1975 au Vietnam, semblent réticents, a dit Baker.

La Thaïlande et la Malaisie, où les arrivées de boat-people ont considérablement augmenté cette année, ont menacé de leur refuser l'asile provisoire, reprochant aux Occidentaux de ne pas leur accorder suffisamment de visas.

Environ un million de Vietnamiens ont fui leur pays depuis 1975 et la plupart d'entre eux ont trouvé asile aux États-Unis, au Canada, en Europe et en Australie.

Ottawa impose le visa aux Brésiliens

Presse Canadienne
OTTAWA

Les Brésiliens doivent maintenant être munis d'un visa pour voyager au Canada.

C'est ce qu'a fait savoir hier le ministre de l'Immigration, M. Benoit Bouchard, qui a ajouté que la mesure avait été prise avec beaucoup de réticence.

« Il nous fallait, a expliqué M. Bouchard, mettre un frein aux abus contre notre programme d'immigration ».

Un adjoint du ministre, M. Gerry Maffre, a souligné qu'un grand nombre de Brésiliens réclamaient le statut de réfugiés politiques, en se disant persécutés à cause de leurs convictions religieuses (en tant que Te-



Benoit Bouchard

moins de Jehovah) ou de leurs idées politiques.

Une enquête a été faite, a noté M. Maffre, et les prétentions se sont avérées fausses dans presque tous les cas.

Pres de 1 500 immigrants illégaux sont arrivés du Brésil de-

puis janvier dernier, a déclaré M. Maffre. Leur nombre a particulièrement augmenté au cours des deux derniers mois.

Le Brésil a immédiatement riposté en imposant à son tour des visas aux citoyens canadiens qui vont dans ce pays. Ces visas peuvent être obtenus à l'ambassade brésilienne à Ottawa ou aux consulats brésiliens de Toronto, Montréal et Vancouver.

L'an dernier, 3 600 Portugais ont invoqué la persécution religieuse dans leur demande de statut de réfugié. Les enquêtes ont révélé qu'il n'en était pas ainsi.

L'exigence d'un visa a réussi à freiner les demandes des Portugais. On espère qu'il en sera de même pour les Brésiliens.

Les tarifs sur le vin irritent les Américains

Presse Canadienne
WASHINGTON

Une quinzaine de sénateurs ont écrit au président Ronald Reagan, hier, pour qu'il exige du Canada l'abolition de ses barrières tarifaires sur les importations de vins américains, à l'occasion des négociations sur le libre-échange.

Les restrictions canadiennes, ont précisé les sénateurs, coûtent aux exportateurs américains quelque \$6,7 millions US par année.

De plus, ont-ils signalé, les vins américains sont généralement vendus dans des succursales des régions provinciales des alcools, au Canada, tandis que les vins canadiens bénéficient d'une meilleure distribution dans les épiceries.

Les sénateurs ont noté, enfin, que la province de l'Ontario n'a autorisé la vente que de quatre vins américains dans cette province l'an prochain.

Pour les sénateurs américains, il s'agit d'un cas de « protectionnisme flagrant », qui viole les accords de Tokyo de 1979.

La lettre au président Reagan est signée par le sénateur républicain Pete Wilson, de la Californie, et de collègues provenant d'États producteurs de vin.

La vie privée malmenée l'an dernier

Presse Canadienne
OTTAWA

L'année qui vient de s'écouler a été marquée à la fois par d'importants progrès et des incidents désastreux au plan de la protection de la vie privée des Canadiens, note le commissaire à la protection privée, dans son rapport annuel.

Le document, déposé aux Communes juste avant le départ des parlementaires en vacances, a été rendu public hier.

Faisant le bilan de l'année, M. Grace évoque l'incident au cours duquel des microfiches contenant de l'information sur 16 millions de contribuables ont disparu d'un bureau de Revenu Canada, à Toronto, en novembre dernier.

Les dossiers devaient finalement être récupérés et des accusations de vol portées contre un employé du ministère, mais M. Grace a quand même comparé cette affaire au « Tchernobyl des catastrophes en matière de protection de la vie privée ».

Parmi les autres épisodes de même nature, M. Grace a rappelé comment deux boîtes de formulaires du recensement, complètes, sont tombées d'un camion à Winnipeg; des dossiers de libération conditionnelles de neuf détenus fédéraux ont été volés dans une voiture garée à Montréal; des dossiers personnels du ministère de l'Expansion industrielle régionale ont été découverts éparpillés en pleine rue à Ottawa, etc.

M. Grace trouve quand même matière à joie dans le fait que de tels incidents, qui seraient auparavant passés inaperçus, suscitent maintenant l'indignation publique et entraînent l'application de correctifs immédiats.

Son rapport, portant sur l'exercice fiscal 1986-87 qui s'est terminé en mars, conclut que les ministères et autres agences fédérales ont finalement appris à vivre avec la loi sur la protection de la vie privée, qui est entrée en vigueur il y a déjà trois ans.

Le gouvernement tentera de s'entendre avec le Sénat...

d'après CP
OTTAWA

Le gouvernement va s'efforcer, cette semaine, de conclure avec le Sénat un accord par lequel ce dernier s'engagerait à ratifier enfin trois projets de loi bloqués depuis plusieurs semaines à la Chambre haute.

Le vice-premier ministre Don Mazankowski a précisé hier qu'en vertu de l'entente envisagée, le Sénat achèverait l'étude des trois projets de loi dans un délai convenu, probablement d'ici la fin du mois. Deux des projets de loi visent à déreglementer l'industrie du transport, tandis que le troisième accroîtrait la protection des brevets au sein de l'industrie pharmaceutique.

M. Mazankowski s'est refusé à préciser ce qu'il pourrait faire si l'entente en question n'était pas conclue d'ici vendredi, mais le sénateur Lowell Murray, leader du gouvernement à la Chambre haute, a affirmé que si le ministre ne pouvait s'entendre avec le Sénat, dominé par les libéraux, il se proposait de demander au président des Communes de rappeler les députés pour exercer les pressions nécessaires sur le Sénat.

Durant la fin de semaine, M. John Fraser a rejeté une première requête en ce sens, en faisant valoir que les deux parties devraient

d'abord s'efforcer de résoudre leur dispute.

Les sénateurs libéraux ont déjà refusé d'approuver ces projets de loi pour la troisième semaine de juillet, mais M. Mazankowski a émis l'espoir qu'ils reviendraient sur cette décision. Le gouvernement désire que les bills soient adoptés avant le retour des députés de leurs vacances d'été, le 14 septembre.

Le sénateur Murray a laissé entendre qu'il allait s'efforcer d'organiser une rencontre des ministres de la Consommation, Harvie Andre et des Transports, John Crosbie, avec les membres des comités sénatoriaux chargés d'étudier les trois projets de loi. « Les ministres devront tenter de persuader les comités d'accélérer leurs travaux », a-t-il dit.

Les Communes pourraient demander formellement au Sénat d'achever son étude à une certaine date, mais elles n'auraient pas le pouvoir de l'y obliger.

« Un rappel des Communes ne m'inquiéterait aucunement », a fait remarquer le sénateur Norbert Thériault, membre du comité qui étudie le bill sur les produits pharmaceutiques. « Au contraire, cela m'inciterait probablement à procéder encore plus lentement: je n'ai pas l'intention de me laisser dicter ma conduite », a-t-il ajouté.



La lenteur que met le Sénat à étudier le projet de loi C-22 risque de compromettre d'importants investissements, a prétendu la présidente de l'Association canadienne de l'industrie du médicament, Mme Judy Erola, devant la presse.

LASERPHOTO PC

...coincé entre l'industrie pharmaceutique et les consommateurs

GILLES PAQUIN
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le tranquille Sénat s'est retrouvé pris entre deux feux hier alors que l'industrie pharmaceutique le pressait d'adopter sans délai le projet de loi C-22 sur les brevets pendant que l'Association des consommateurs faisait le contraire.

La lenteur du Sénat met la santé publique en péril et risque de compromettre d'importants investissements a prétendu la présidente de l'Association canadienne de l'industrie du médicament, Mme Judy Erola devant la presse.

« Nous croyons que le Sénat a le pouvoir politique et l'obligation morale de modifier ce projet dans l'intérêt des citoyens » a dit pour sa part le porte parole de l'Association des consommateurs du Canada, M. Robert Best.

Un comité spécial du Sénat, à majorité libérale, étudie le nouveau projet de loi sur

les brevets pharmaceutiques depuis avril dernier. Il a déjà entendu des témoins dans différentes provinces et se réunit encore ce matin à Ottawa.

Le leader conservateur à la Chambre des communes, M. Don Mazankowski, a de son côté reproché vendredi aux sénateurs de faire traîner les choses en longueur pour des raisons de stratégie politique.

Selon Mme Erola, il n'y a aucune raison de poursuivre les discussions du Sénat sur cette question. La Chambre des communes a déjà débattu de ce projet durant 87 heures, adopté 21 amendements et voté en dernière lecture en mars.

L'industrie pharmaceutique canadienne soutient que 17 entreprises n'attendent que l'adoption de la loi au Sénat pour entreprendre des investissements dans leurs centres de recherches.

A titre d'exemple, le président de Merck Frosst Canada Inc., John Zabriskie, a rappelé que sa firme injecterait \$120 millions à Kirkland aussitôt que le gouvernement fédéral lui accorderait la protection de brevet prévue par la loi C-22.

Pour lui et ses collègues, la loi actuelle sur le brevet permet aux fabricants de produits génériques de profiter de leurs découvertes sans en payer le prix et sans investir dans la recherche.

D'après le président de Rhône-Poulenc Pharma Inc., Pierre Lapalme, la nouvelle loi donnera aux firmes comme la sienne les moyens de faire plus de recherche de concert avec les universités et les hôpitaux.

Les consommateurs

L'Association des consommateurs n'est pas d'accord avec les représentants de cette industrie « fortement dominée par les multinationales » note M. Best.

À son avis le projet doit être modifié pour obliger les entreprises à investir dans la recherche plus qu'elles ne l'ont fait dans le passé.

« C'est une industrie très rentable. Nous n'avons pas raison de lui faire confiance puisqu'elle n'a pas effectué davantage de

recherches au Canada à l'époque où la loi lui donnait des exclusivités pendant encore plus longtemps » ajoute M. Best.

La loi C-22 prévoit la mise sur pied d'un organisme de contrôle de l'industrie pharmaceutique, mais il faudra dix ans avant que nous sachions si ses pouvoirs sont suffisants dit-il.

D'ailleurs, cette prérogative relève des provinces et pourrait éventuellement faire l'objet de contestations devant les tribunaux qui retarderaient encore l'échéance dit M. Best.

Un porte-parole du leader libéral au Sénat, Allen MacEachen, a indiqué que le comité voulait précisément recueillir l'opinion d'experts sur cet organisme de contrôle. « Nous craignons que ses pouvoirs ne puissent protéger les usagers contre des hausses de prix excessives et garantir la recherche au Canada », a-t-il dit.

Pour l'Association, le gouvernement doit faire passer l'intérêt des citoyens avant la voracité des multinationales de l'industrie pharmaceutique.

Au Burundi, 40 ministres francophones préparent le Sommet de Québec

MONIQUE VILLA
de l'Agence France-Presse
PARIS

Bujumbura, capitale du Burundi, sera également à compter d'aujourd'hui, et jusqu'à jeudi, celle de la francophonie, avec la réunion de quarante ministres des Affaires étrangères ou de l'Éducation « ayant en commun l'usage du français », qui prépareront le Sommet des chefs d'État ou de gouvernement de Québec, prévu en septembre prochain.

Un an et demi après le premier Sommet de Paris qui avait lancé le mouvement, l'enjeu n'est pas seulement culturel: résister à l'anglais, première langue de communication dans le monde. Il est aussi économique et politique.

La « méthode francophone » a pris forme, favorisant la coopération multilatérale entre pays nantis du Nord et ceux en développement du Sud. Mais

cette démarche n'est pas toujours évidente, les administrations centrales continuant souvent à préférer l'aide bilatérale, qui permet un droit de regard plus efficace du donateur sur le receveur.

À l'ordre du jour des ministres, un volet politique et un volet économique, réunis dans un document de synthèse de plus de 200 pages.

Côté politique, les organisateurs du Sommet de Québec veulent que puissent y être abordées les questions les plus délicates, comme celles du Liban, du Tchad ou de la dette des pays pauvres. Dans le but déclaré de faire des sommets francophones un nouveau forum international.

Les ministres étudieront donc les sujets qui seront discutés à huis clos à Québec début septembre: le Moyen-Orient et plus particulièrement le Liban, abordé sous l'angle pragmatique d'une « caisse autonome de reconstruc-

tion des institutions éducatives et culturelles », comme l'a demandé le président Amine Gemayel. Même démarche pour le Tchad. Sont également en projet une déclaration sur l'Afrique Australe et sur la dette du tiers monde.

La difficulté étant de trouver un dénominateur commun à 40 pays aux régimes politiques aussi différents que ceux de Madagascar, d'Haïti, du Vietnam, de la Belgique ou du Canada.

Les ministres, représentant quelque 200 millions de francophones répartis sur les cinq continents, étudieront aussi une esquisse de « Déclaration de solidarité francophone ». Elle devrait « formuler un certain nombre d'objectifs à partir de préoccupations identifiées, dont jugeront les chefs d'État », selon l'ambassadeur du Canada à Paris, M. Lucien Bouchard, organisateur du sommet de Québec.

Côté économique, les dossiers sont nombreux, mis au point par les cinq

grands réseaux créés en février 1986: agriculture, énergie, culture et communications, espace scientifique et développement technologique, industries de la langue. Les ministres dresseront un premier bilan de ce qui a été réalisé et mettront au point les propositions qui seront soumises aux chefs d'État pour les deux prochaines années.

Avec une obsession: ne décider des programmes que lorsque le financement est assuré. Et arriver à mettre au point plusieurs programmes touchant tous les francophones, notamment dans le domaine de la formation.

L'ambassadeur Jacques Leprette, président du Comité du Suivi, donne un exemple réussi: la scolarisation des enfants africains à New York et à Washington. Un fonds multilatéral présidé par un Zairois distribue des bourses à partir de fonds fournis notamment par la France et le Canada. Paris y a mis 2 millions de F (environ \$330 000), Otta-

wa \$100 000 et la contribution pourrait être multipliée par quatre pour l'étendre à d'autres lycées français dans le monde.

Autre dossier à l'ordre du jour: la réforme de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), appelée à devenir le secrétariat permanent de la francophonie. 30 p. cent de son budget, soit quelque \$2 millions, est déjà affecté à la réalisation des projets francophones et elle pourrait encore augmenter sa participation. Le Canada est prêt à doubler sa contribution à l'Agence, si ses partenaires en font autant. La France contribue à 41 p. cent du budget, le Canada à 32 p. cent, la Belgique à 12 p. cent et le Québec à 3 p. cent.

Mme Lucette Michaux-Chevry, secrétaire d'État à la francophonie, dirigera la délégation française de neuf membres, les autres délégations étant généralement dirigées par les ministres des Affaires étrangères, comme Mme Monique Landry pour le Canada.

Paul Desmarais
président du conseil
d'administration

Roger D. Landry
président éditeur

Michel Roy
éditeur adjoint

Claude Gravel
directeur de l'information

Jean-Guy Dubuc
editorialiste en chef

Éditorial

Efficacité aux Postes

Le calme est revenu aux Postes. La grève des facteurs a pris fin, mais les problèmes ne sont pas tous résolus pour autant: le système postal canadien doit toujours relever le défi de l'efficacité et de la rentabilité.

Il y a certes lieu de se réjouir que la médiation de M. Bill Kelly ait porté fruit. En relativement peu de temps, cet expert, qui avait déjà réglé trois autres conflits aux Postes ces dernières années, a réussi à provoquer un accord.

Encore une fois, ce sont surtout les faibles, ceux qui vivent de prestations d'assurance-chômage ou de l'aide sociale, qui ont le plus souffert du conflit postal. L'immense majorité des citoyens a été peu touchée, en partie parce que les facteurs n'ont fait que des grèves tournantes, en partie parce que les Postes avaient embauché des briseurs de grève qui ont effectué une partie du travail des grévistes. Mais également, avouons-le, parce que le service postal mécontente à peu près tout le monde même en temps normal.

Car il ne faut pas se leurrer: la Société des postes doit absolument augmenter son efficacité si elle veut devenir concurrentielle, ravir le marché aux messageries privées qui se multiplient et satisfaire le public canadien qui fait, depuis des années, les frais de ses déficits accumulés.

Le commissaire-conciliateur dans les négociations des facteurs, M. Kenneth P. Swan, l'avait clairement fait entendre dans son rapport aux parties: «Le règlement du conflit, disait-il, nécessite que l'union renonce à une partie de ce qu'elle a obtenu au cours de négociations antérieures. Mais je suis convaincu que les deux parties y gagneront si la Société augmente son efficacité et réduit globalement ses charges salariales.»

Le même homme ajoutait que «les gains de la Société en matière d'efficacité et de qualité des services profiteront en fin de compte à l'union et à ses adhérents sous le rapport de la sécurité d'emploi et de l'expansion continue des services sociaux».

Rien ne sert en effet aux syndicats de facteurs ou de postiers de vouloir négocier des «droits acquis» et des clauses de sécurité d'emploi si la Société des postes du Canada voit constamment s'éroder sa clientèle et le volume du courrier qu'elle transporte.

Le règlement conclu entre les facteurs et la Société constitue, semble-t-il, un compromis acceptable à ce sujet. Mais le gros morceau reste à venir. Le Syndicat canadien des postiers de M. Jean-Claude Parrot n'a jamais eu la réputation de faire preuve de souplesse. À ses côtés, l'Union des facteurs a toujours eu l'air d'un «mouton», les postiers, eux, aimant jouer les «durs».

L'accord intervenu en fin de semaine démontre néanmoins qu'une entente est également possible avec les postiers. À condition que ceux-ci veuillent bien comprendre que faire preuve de souplesse afin de permettre à la société d'État de devenir concurrentielle constitue pour eux la meilleure garantie d'emploi.

Pierre VENNAT

Le timonier North

Vous connaissez peut-être le colonel Oliver North, celui dont on dit depuis tant de semaines qu'il détient toutes les réponses aux énigmes de l'Irangate?

Si vous ne connaissez pas Oliver North lui-même, vous connaissez peut-être son frère ou quelqu'un qui lui ressemble, car les individus de cette espèce se ressemblent tous d'un pays à l'autre.

Ils sont dynamiques et ils ont réponse à tout. Ils n'admettent pas les questions, ne connaissent pas les nuances et les hésitations. Ce sont des simplificateurs. On te dit: tu vas là. Tu y vas. Tu poseras tes questions ensuite. En politique, les simplificateurs sont souvent dangereux. Pour dire les choses plus gentiment, ils ne sont pas de tout repos.

Sur la vraie personnalité de celui que le président Reagan a élevé un jour à la dignité de «héros national», le public américain en saura sans doute plus long après les témoignages attendus cette semaine. Dynamique, énergique, dévoué North avait mis sa personne au service d'une cause. Laquelle?

Selon des informations qui ont fait naturellement l'objet de démentis officiels, Oliver North aurait été l'un des principaux animateurs d'un gouvernement parallèle, tout prêt à se substituer au vrai gouvernement des États-Unis et incapable de résister à la tentation de prendre au jour le jour des initiatives grosses de conséquences pour la paix entre les peuples.

Le tempérament politique des États-Unis a toujours favorisé la multiplication des centres de décision. Dans la croyance qui veut que «ce qui est bon pour General Motors est bon pour les États-Unis», se cache la pensée que la grande industrie est mieux gérée que le gouvernement de Washington (ce qui, soit dit en passant, n'est pas toujours vrai).

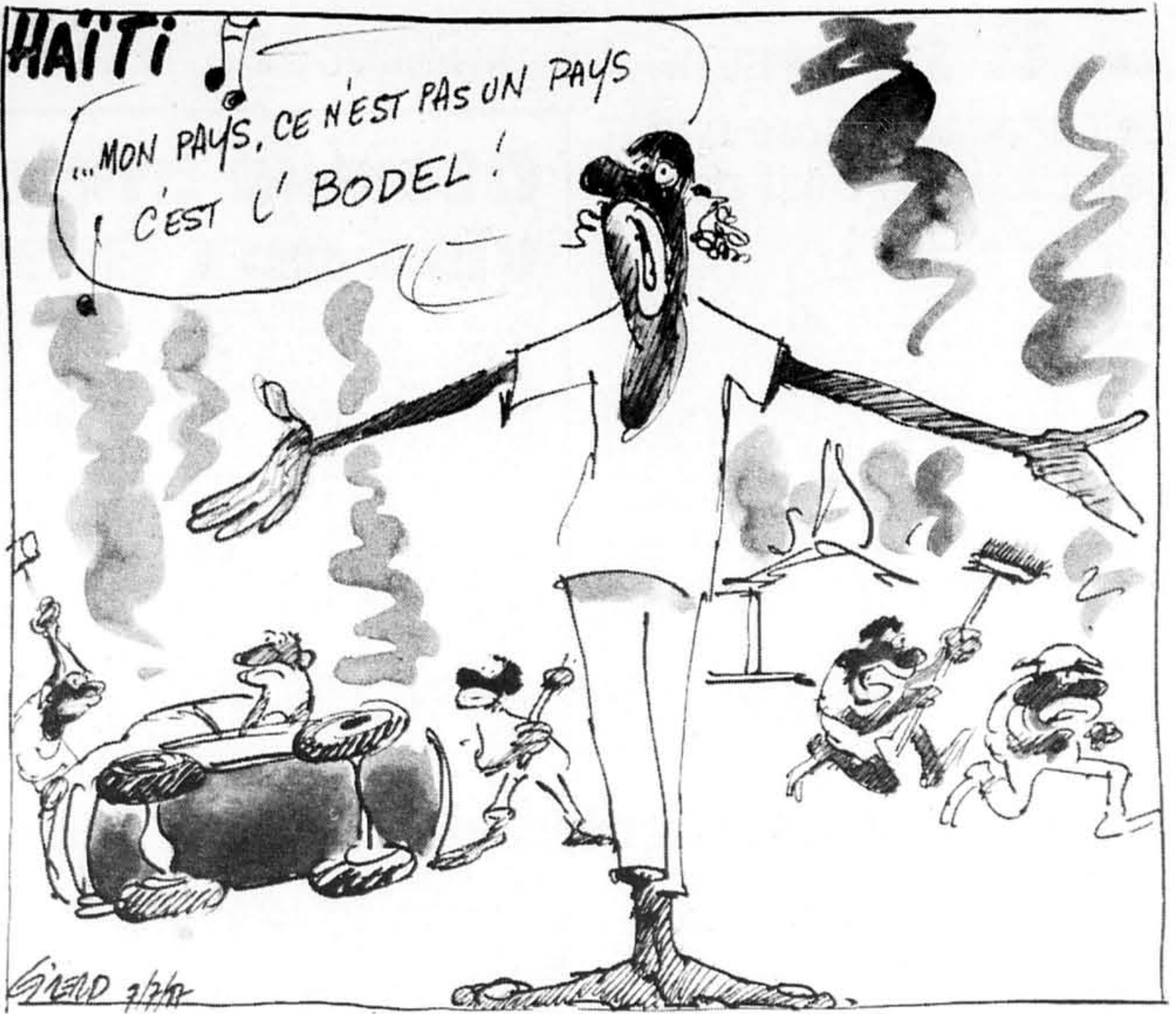
Comme on l'a déjà écrit plusieurs fois dans cette page depuis le début des enquêtes sur le scandale dit de l'Irangate, la venue au pouvoir de M. Ronald Reagan a favorisé comme jamais la privatisation anarchique des organes de gouvernement. Si bien qu'un colonel (North) associé au patron de la CIA (feu William Casey) et à quelques autres, peut, d'un sous-sol, régler le sort du monde.

La création d'un organe invisible, à côté d'un organe visible, répond au souci de combler une lacune, de suppléer à une insuffisance. C'est un acte de non-confiance. C'est un acte qui relève de la conspiration, si l'autorité légitime reste dans l'ignorance de ce qui se trame. Le président Reagan savait-il ou ne savait-il pas?

Ce qu'on croit deviner, c'est que l'action du groupe North devait se dérouler non seulement en marge de tout contrôle du Congrès, mais en dehors de sa connaissance. North et son monde ont voulu se substituer à un Congrès non seulement inepte mais aveugle. Inepte, parce qu'incapable de prendre en temps voulu, c'est-à-dire à chaud, les décisions qui s'imposent. Aveugle, parce qu'incapable de saisir l'importance des enjeux, dans un univers menacé par l'imperialisme soviétique.

On commence par dire que le meilleur gouvernement, c'est l'absence de gouvernement et on finit par penser que la meilleure démocratie parlementaire est celle qui se passe de parlement. C'est comme ça que naissent les dictatures.

Guy CORMIER



(Droits réservés)

TRIBUNE LIBRE



Kurt Waldheim

Au-delà du manichéisme

La récente visite du président autrichien Kurt Waldheim au Vatican peut constituer un cas subtil; il faudrait y regarder deux fois avant de condamner.

Cette rencontre ne m'apparaît pas inutile dans la mesure où elle peut permettre de désamorcer un débat dangereux dominé par la peur et le mépris. L'apport du Vatican dans un tel cas permettra peut-être de démontrer que le pardon (même si la culpabilité de M. Waldheim n'est pas prouvée) est plus fort que la haine.

Ceci nous invite alors à dépasser les schémas manichéens (bien et mal) où les «bons» ont toujours raison et où les «méchants» doivent être méprisés et combattus. La personification du mal en la personne même de M. Waldheim est pleine de mépris, duquel on ne peut rien attendre de bon dans l'évaluation réelle de la situation.

Michel CAUDETTE
Trois-Rivières

\$50 millions pour polluer

Le gouvernement du Québec a promis une subvention de 50 000 000 \$ à la mine Jeffrey d'Asbestos pour qu'elle puisse rester ouverte et maintenir un millier d'emplois. Cette mine a reçu un montant comparable du gouvernement fédéral il y a moins de dix ans pour la même raison.

Les mines ne sont pas ce qu'il y a de plus favorable pour l'environnement, les mines à ciel ouvert encore moins. Combien de tonnes de roc fait-on sauter pour obtenir un livre d'amiante? Lorsque ces entreprises faisaient de l'argent, fournissaient des milliers d'emplois et payaient de gros impôts, on pouvait fermer les yeux devant les montagnes de rebuts qui défigurent le paysage. Mais lorsque l'amiante ne se vend plus, pourquoi persiste-t-on dans cette œuvre de destruction?

D'abord, les fonds publics, il n'y en a pas: tout argent que dépense le gouvernement est emprunté. Si les emplois manquent et qu'il faut en créer artificiellement, que ce soit au salaire minimum et pour des

productions les moins polluantes possibles.
Louis De KINDER
Montréal

Au sénateur Jean Le Moyne

Dans son édition du 23 juin, La Presse publiait un extrait d'une intervention au Sénat du sénateur Jean Le Moyne à l'occasion de la présentation d'un projet de loi visant à constituer en personne morale le Vicaire régional pour le Canada de la Préature de la Sainte-Croix et Opus Dei. Riche en insinuations et en calomnies, son contenu appelle certains faits.

Le sénateur estime souhaitable que d'autres sénateurs, compétents en matière juridique, interviennent dans cette question. À défaut de réponse à son invitation, nous aimerions citer l'opinion juridique que le Service de recherche de la bibliothèque du parlement a préparé à la demande du sénateur Le Moyne. En effet, dans un avis juridique daté du 13 avril 1987, Me Jean-Charles Ducharme affirme ce qui suit: «Comme l'indique son titre et le prévoit son article 1, le projet de loi S-7 veut conférer

un statut corporatif au Vicaire régional pour le Canada de la Préature de la Sainte-Croix et Opus Dei, c'est-à-dire une personne morale. (...) Comme le précise l'article 5 du projet de loi, cette corporation se veut un organisme à but non lucratif. En droit fédéral, la constitution en personne morale de ce type d'organisme s'effectue de deux façons: par la Loi sur les corporations canadiennes (...) ou par un projet de loi privé. En ce qui nous concerne, on a choisi de procéder de la deuxième façon parce qu'on voulait constituer en personne morale que le poste même du Vicaire régional, d'où l'expression «corporation simple» figurant à l'article 1 du projet de loi. (...) Il faut cependant ajouter que les éléments du projet de loi S-7 sont conformes à ceux de la Partie II de la loi et ne viennent rien y ajouter. (...)»

Et Me Ducharme de conclure:

«Somme toute, il n'y a donc rien dans ce projet de loi qui vienne conférer au Vicaire régional de la Préature plus de pouvoirs corporatifs que ce qui est prévu dans la loi.»
A moins que le sénateur Le

Moyne ne soit à la recherche d'une opinion juridique qui confirmerait ses préjugés, l'avis de Me Ducharme démontre objectivement que le projet de loi S-7 répond aux normes juridiques des lois du pays. Il est déplorable qu'après avoir mandaté le Service de recherche de la bibliothèque du parlement dudit avis, le sénateur Le Moyne n'en ait pas fait usage dans son discours au Sénat.

Richard BRISEBOIS
Directeur
Bureau d'information
Préature de l'Opus Dei
au Canada

N.B.

La Presse publie sous cette rubrique les lettres qui répondent aux conditions suivantes: intérêt, concision, signature, nom complet, adresse et numéro de téléphone. Elle se réserve le droit de les abréger et privilégie celles qui font suite à des articles publiés dans La Presse. Les adresser comme suit: Tribune libre, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9.

estudiantine et montréalaise en général.

Le CRTC gêne l'essor de la radio française à Montréal

Provocation, entêtement, aveuglement, inconscience, incomptence!

Trop peu de mots pour dénoncer le refus insolent, pour ne pas dire méprisant, du CRTC le 19 mars dernier d'accorder plusieurs nouvelles fréquences MA et surtout MF francophones à Montréal pour justement franciser les ondes montréalaises grandement malades.

Mensonge grotesque et hypocrite du CRTC qui affirmait qu'il n'existe aucune possibilité de recettes publicitaires pour UNE nouvelle station MF à Montréal...

Que dire alors de la ville d'Ottawa qui, avec une population de 765 000 habitants, possède dix-sept stations radio-phoniques? Québec métropolitain (500 000 habitants) possède autant de stations de radio que les francophones de Montréal qui sont quatre fois plus nombreux!

Pourquoi le CRTC refuse-t-il d'admettre ce qui crève les yeux? La région montréalaise compte grosso modo trois millions d'habitants. Soixante-dix p. 100 y parlent français, 18% l'anglais, et 12% les autres langues. Presque 50% de toutes les stations de radio sont anglaises pour répondre aux besoins culturels de 18% de la population seulement. McGill FM (qui ne doit jamais voir le jour) va simplement rajouter un outil de plus, sans compter son énorme campus, à l'abrutissement et à l'anglicisation de la jeunesse

Un pareil comportement du CRTC à Toronto ou même à Ottawa aurait provoqué un tollé que son président aurait été forcé de démissionner ou du moins de revenir sur sa décision.

Il faut regretter amèrement la réaction tiède pour ne pas dire lâche de la presse francophone de Montréal dans cet épineux dossier qui devra éclater un jour ou l'autre sur la place publique. (J'aimerais cependant féliciter M. Gerald Leblanc de La Presse pour son excellente chronique sur ce sujet.) Au lieu de cela, c'est l'Assemblée nationale du Québec — vous lisez bien — qui a dû s'humilier dans un front commun (pauvres Québécois, pauvres moutons) pour demander au CRTC d'accorder une fréquence plus forte à CIBL qui est en soi une action fort louable (les stations «communautaires» devraient aller saturer la gamme MA) mais qui est en fait un faux problème face au monstrueux déséquilibre linguistique des ondes à Montréal — devenu carrément intolérable.

Tout cela sent bien mauvais; pour un étranger qui arrive à Montréal, tourner le bouton au AM ou FM doit donner nettement l'impression d'atterrir à Vancouver ou à Chicago.

Je ne connais aucun endroit au monde où une pareille monstruosité serait tolérée plus d'une semaine. Surtout à l'heure où le Québec et surtout Montréal s'apprentent à accueillir plusieurs milliers d'immigrants pour sauver le Québec et Montréal de l'anéantissement culturel anglais. C'est à Montréal que l'avenir du Québec français se joue, se dramatise à plaies vives! C'est surtout

à Montréal que la vie sous tous ses aspects doit se vivre absolument en français.

Car il ne se passe pas une semaine, pas un mois, sans que nos journaux nous apprennent l'échec partiel ou total de l'intégration des immigrants à la francophonie (ref.: l'accord de Brossard tout chaud) sans parler de centaines, même des milliers de défections parmi les nôtres, d'abord parce que la langue de travail est encore trop souvent l'anglais et aussi parce que la radio parle majoritairement anglais (trop de chansons anglaises aux stations françaises).

Et que penser du gouvernement libéral à Québec, sans colonne vertébrale, qui, par-dessus le marché, a nommé comme ministre des Communications un anglophone incapable de vibrer en français et de défendre vigoureusement le dossier de la francisation des ondes à Montréal. Monsieur French aura-t-il le courage politique de créer un CRTC québécois (CRTQ)? Pourrait-on encore imaginer un ministre francophone comme ministre des Communications en Ontario ou en Colombie-Britannique? Alliance-Québec (Destruction-Québec) doit sûrement se réjouir du refus du CRTC d'accorder plusieurs nouvelles fréquences MA, MF françaises à Montréal! (...)

Jacques BLAIS
Sherbrooke

La chronique «Lecture» publiée samedi dans cette page sous le titre «Le procès du droit» aurait dû porter la signature de Pierre Vennat. Nous nous excusons de l'omission.



Francine Pelletier

Recherchés: hommes voulant procréer

L'actuel débat sur la dénatalité a de quoi réjouir. Après deux mois d'inflation verbale autour de l'accord du lac Meech, voici enfin un sujet qui, de façon claire et précise, pose les grandes questions: qui sommes-nous, où allons-nous et qu'est-ce que l'Etat vient faire là-dedans?

Mais le débat a aussi de quoi inquiéter. Les déclarations — d'hommes uniquement — rapportées dans les journaux rappellent trop souvent une époque qu'on espérait révolue. «La dénatalité est la négation de notre volonté d'être et de grandir», a affirmé en chaire Mgr Gregoire. «Il faut rompre avec la politique criminelle, instaurée par le PQ, de laisser les avorteurs impunis», déclare pour sa part le libéral Gilbert Gendron. Et le démographe Jacques Henripin, lui, se demande «s'il n'y a pas quelque chose qui ne va pas avec notre morale collective», si prêts serions-nous de troquer nos bébés pour des «avions chargés d'immigrants». Ses paroles évoquent un Québec mené par la morale de l'Église, replié sur lui-même, xénophobe et anti-femmes.

Racisme et sexisme: des deux grands dangers qui guettent le débat sur la dénatalité, le premier est de loin le plus évident. Comment expliquer qu'on ait attendu 15 ans avant de réagir à la «disparition de la race» (en 1974, le taux de natalité

frisait déjà le 1,8), si ce n'est par ces soudaines et «inquiétantes» vagues d'immigration? On a beau évoquer les tensions raciales à venir, les arguments qu'on nous présente (ces immigrants sont de cultures tellement «différentes») révèlent un racisme latent et dangereux. La peur de l'«Autre», faut-il le rappeler, est à la base même du racisme — comme du sexisme.

Mais venons-en aux femmes. Ont-elles vraiment arrêté de faire des enfants? Contrairement aux opinions reçues, plus de Québécoises conçoivent aujourd'hui qu'au début du siècle. Vers 1900, 25% des femmes étaient, volontairement ou involontairement (vocation religieuse, célibat, infertilité), sans enfants: aujourd'hui, bien que l'infertilité féminine ne cesse de s'accroître, ce nombre se situe entre 10 et 15%. Maintenant qu'elles ont le choix, c'est vrai, les femmes font beaucoup moins d'enfants. Mais peut-on parler «d'abnégation de la vie» pour autant? Au contraire, plus que tout autre groupe, les femmes ont fait preuve d'une énorme «volonté d'être et de grandir» au cours des dernières décennies.

Peut-on inciter les femmes à faire plus d'enfants? Pas évident. Bien qu'il soit important d'exiger plus de garderies, de congés de maternité, de logements, de mesures fiscales appropriées, tous ces

moyens (auxquels songe le gouvernement Bourassa?) ne changeront pas grand-chose s'ils ne s'inscrivent pas dans un projet politique cohérent, en commençant par une véritable intégration des femmes au marché du travail.

Mais une raison plus profonde encore empêche les femmes d'avoir ce troisième enfant dont on rêve: les hommes. Le ne parle pas ici du fameux partage des tâches auquel les hommes, dit-on, échouent lamentablement. Je parle plutôt du désir des hommes d'avoir, ou pas, des enfants.

Le colloque sur la paternité qui s'est déroulé à la mi-juin à Montréal a fait valoir que c'est dans ce domaine, la paternité, que les hommes ont le plus changé. De plus en plus, on voit des hommes se promener de poupons accrochés au cou, courir avec eux à la garderie tous les matins. Des images qui, il n'y a pas si longtemps, étaient strictement réservées aux femmes. Mais il y a un corollaire à cette histoire: c'est qu'on voit aussi, parallèlement, de plus en plus d'hommes de 30, 35, 40 ans qui n'ont pas d'enfant. Et qui n'en veulent pas «pour l'instant». Ce n'est pas qu'ils soient insensibles. La relation qu'ils établissent avec les enfants, quand ils finissent (à 55 ans?) par en avoir, prouve qu'ils ne sont pas insensibles. Mais eux aus-

si, voyez-vous, comme les femmes, sont occupés à travailler, vivent une situation financière difficile, des rapports amoureux cahoteux et une fin de siècle déprimante.

La paternité, comme la maternité aujourd'hui, ne va plus de soi. Mais avec cette énorme différence: les hommes n'ont pas la capacité physiologique de porter des enfants; il est donc plus facile pour eux de passer «à côté». L'obsession de «donner la vie» ne les hantent pas, comme elle hante les femmes, surtout autour de 35 ans. Beaucoup de naissances se «perdent», je crois, parce que les hommes ne sont pas là, ni assez présents ni assez désirants, au moment crucial où une femme commence à se sentir «en pleine possession de ses moyens» et où sa «vie publique» est, sinon chose réglée, au moins bien entamée. C'est à ce moment-là, les désillusions de la vie professionnelle se faisant sentir, que l'idée d'avoir un enfant a un attrait tout particulier. Mais cette entreprise, qui constitue une véritable course contre la montre pour une femme, se bute à la désinvolture, quand ce n'est pas à l'absence, d'un homme.

Seul un rapport amoureux solide, qui reste à inventer, peut pallier à ce nouveau fossé qui se creuse entre hommes et femmes. Mais là, j'ai bien peur que nos gouvernements ne puissent nous aider.

DÉNATALITÉ — 1

Les vrais problèmes de la décroissance de notre population

Membres du groupe de recherche sur la démographie québécoise de l'Université de Montréal, les auteurs commentent ici l'analyse que le démographe Jacques Henripin tire de la décroissance de la population du Québec dans une entrevue accordée à La Presse et parue le 20 juin.

**EVELYNE LAPIERRE-ADAMCYK
NICOLE MARCIL-GRATTON**

■ Au cours des deux dernières semaines, le problème démographique du Québec a retenu l'attention des journaux et, souhaitons-le, de leurs lecteurs. Nous voulons aujourd'hui revenir sur les articles parus dans *La Presse* du samedi 20 juin. Conrad Bernier rapporte le contenu de ses entrevues avec deux universitaires de grand renom, Jacques Henripin, démographe, et Jacques Grand-Maison, sociologue philosophe. Le diagnostic posé par le premier est clair, exact et fondé sur deux tendances incontestables de l'évolution récente de la population du Québec. Nous ne faisons pas assez d'enfants pour nous remplacer, et notre solde migratoire, qui s'était redressé dans les années cinquante, est redevenu négatif comme il l'a presque toujours été depuis 150 ans. Nous sommes au seuil de la décroissance et, à moins d'un renversement aussi spectaculaire qu'improbable de ces tendances, la majorité d'entre nous verra le nombre de Québécois diminuer, puisque cette baisse se produira dans moins de quinze ans.

Des diverses considérations rapportées par Conrad Bernier, on retient, entre autres, que M. Henripin rejette le recours à l'immigration comme solution possible pour compenser l'effet de notre trop faible fécondité; en évoquant les inconvénients d'une telle solution sur un mode qui, malheureusement, stimule plutôt la xénophobie que la raison, ses propos risquent de faire dévier le débat et empêcher que la réflexion ne porte sur les problèmes réels liés à la décroissance. Par ailleurs, M. Grand-Maison ainsi que M. Henripin s'inquiètent de la faible fécondité et l'interprètent comme le résultat de la montée de l'égoïsme individuel qui règne dans les sociétés occidentales. Sans être dénué de fondement, le jugement prend alors un ton plus moralisateur: les Québécois auraient «refoulé leur âme» et s'ils ont «perdu le goût de la vie», ils «méritent de disparaître».

Nous sommes aussi préoccupés par les perspectives de décroissance et, nous sommes ici tout à fait d'accord avec un des propos d'Henripin, nous souhaitons vivement que cette question fasse l'objet d'un débat et retienne l'attention des pouvoirs publics. Cependant, il nous apparaît impérieux que l'ensemble de la question démographique soit prise en compte, y compris la faible natalité et la migration négative. Nous voyons mal l'utilité de se culpabiliser de la première, tout en faisant «peur au monde» en brandissant le spectre du chaos que susciterait un relèvement de la seconde. D'autant plus qu'ayant donné nos échecs historiques à accueillir et intégrer les immigrants, on peut pour le moins mettre en doute le réalisme d'hypothèses reposant sur la venue au Québec de quelque 100 000 d'entre eux par année!

Comme l'a souligné M. Henripin, la dénatalité est un phénomène qui affecte toutes les sociétés occidentales; il serait surprenant qu'à l'heure des communications modernes la dénatalité du Québec soit attribuable à ses caractéristiques propres. Rappelons ici que la baisse de la fécondité s'est amorcée, y compris au Québec, dès la fin du XIX^e siècle. Même le baby-boom qui fait appel spontanément à la multiplication des familles nombreuses, s'explique presque entièrement par le fait que plus de couples se sont mariés, qu'ils se sont mariés plus jeunes, et qu'ils ont davantage eu tendance à avoir un premier enfant. Jamais, pendant cette période, la probabilité d'avoir un troisième enfant, quand on en avait deux, ne s'est accrue. La forte natalité du passé s'appuyait sur la «générosité» d'une minorité, relativement forte si on compte les couples qui avaient quatre enfants ou plus (40% des femmes des générations nées de 1910 à 1935), réduite de moitié si on s'en tient à six enfants ou plus (environ 20%). Qui plus est, nous avons des indices sérieux que ceux qui effectivement ont eu beaucoup d'enfants, ne l'ont pas nécessairement fait par «amour de la vie»: 30% des femmes mariées au début des années cinquante ont avoué, dans une enquête faite en 1971, n'avoir pas désiré au moins leur dernier enfant au moment de sa conception; ce pourcentage atteignait presque 50% chez celles qui avaient eu six enfants ou plus. La faible fécondité actuelle résulte donc en bonne partie de la disparition de ces naissances non souhaitées: jusqu'à quel point faut-il s'en culpabiliser?

(à suivre)

REPLIQUE

La poussière d'amiante: un autre son de cloche

Ingenieur, M. Trudeau est consultant en matière d'amiante. Son texte fait suite à un article de Jean-Pierre Bonhomme paru le 3 juin.

MARC TRUDEAU

Monsieur, ■ La présente a pour objet de vous remercier vivement pour votre article sur l'amiante et l'effet de sa poussière, paru le mercredi 3 juin dans *La Presse*. C'est pour moi l'occasion de réagir à la conférence prononcée par M. Charney lors du congrès de l'American Industrial Hygiene Association, à laquelle vous référez dans votre article.

Le sujet abordé par M. Charney occasionne certainement des inquiétudes légitimes. On convient que, parfois, très rarement, l'amiante pulvérisé dans les édifices puisse se désagréger en fine poussière respirable en des concentrations peut-être significatives. Mais, le plus souvent, les concentrations trouvées à l'intérieur des bâtiments sont inférieures aux concentrations qu'on retrouve naturellement à l'extérieur de ces mêmes bâtiments; la raison en est que les minéraux et beaucoup d'autres matériaux susceptibles de produire des poussières sont souvent fibreux naturellement. (...)

Il est admis, certes, que la poussière d'amiante est nocive; cette question est devenue indiscutable. Par ailleurs, dans les édifices publics, la préoccupation relève en grande partie de la panique créée par l'exploitation d'un fonds de vérité par des individus bien intentionnés mais souvent mal informés parmi lesquels se mêlent quelques charlatans et autres profiteurs de tout acabit. En fait, en tant que consultant dans le domaine de la poussière d'amiante, je profite d'une situation parfois ridicule: je dois à M. Charney, à ses semblables et à ses disciples, de récolter des honoraires grâce à la panique que ceux-ci ont semée et continuent de semer dans le public. L'amiante, quel bon sujet! surtout, quelle bonne victime! Pendant qu'on s'intéresse au vil coupable, et qu'on crie «haro sur le baudet», les problèmes concernant les offenses de la cigarette, de la mauvaise ventilation, du syndrome des tours à bureaux sont renvoyés aux calendes grecques.

Aujourd'hui, l'industrie de l'enlèvement des matériaux d'amiante est extrêmement florissante. Les propriétaires et gerants d'édifices publics, édifices à bureaux et écoles, ont développé une hantise du mot même «amiante». On ne distingue plus le produit de la poussière: il faut enlever. Et, parfois, sinon toujours, on crée un risque où il n'y en avait pas. En effet, à ce sujet, lorsque l'amiante est enlevé, soit qu'on ait décidé de rénover ou de démolir un édifice devenu désuet à cause de son âge ou de sa fonction, soit qu'on obéisse à une volonté économique-politique d'enlèvement ou d'encapsulation, souvent le travail est fait par des entrepreneurs qui ne connaissent pas les risques occasionnés par la poussière d'amiante et qui appliquent encore moins des procédures saines de prévention d'émission de poussières. Et, là-dessus, vous avez soulevé un problème très actuel: le Québec ne s'est pas encore doté à ce jour d'une réglementation concernant les travaux d'enlèvement des matériaux à base d'amiante. Nous demeurons en attente d'une politique émanant de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et du ministère de l'Environnement.

Permettez-moi enfin quelques

remarques susceptibles de vous éclairer sur quelques faits dont vous nous avez entretenus dans *La Presse*:

— S'il est vrai que le Québec n'a pas proposé de méthodologie standardisée pour l'enlèvement de l'amiante, il existe néanmoins une réglementation québécoise concernant la poussière d'amiante en milieu de travail. Déjà, en 1975, le Québec avait été un des premiers gouvernements à mandater une Commission d'études sur la salubrité dans l'industrie de l'amiante. Par la suite, les entreprises minières sises à Thetford Mines et à Asbestos ont continué à améliorer l'environnement de travail à un rythme accéléré, de telle sorte que, au Québec, non seulement les normes d'empoussièrement dans les milieux de travail de l'amiante existent, mais encore, elles sont respectées. Et, de plus, il existe une entreprise minière parmi les plus importantes au Québec, exploitée depuis 1957, qui n'a, à ce jour, aucun travailleur atteint d'une maladie causée par la poussière d'amiante.

— Par ailleurs, dans un environnement d'édifices publics où l'amiante est un matériau mis en place comme beaucoup d'autres, il n'existe pas de normes d'empoussièrement ni au Québec, ni non plus dans le reste du monde, quoiqu'il existe quelquefois des directives. Vous mentionnez que M. Charney a analysé des échantillons provenant d'une école à des concentrations 160 fois plus élevées que la norme permise. Premièrement, vous faites erreur: celui-ci a parlé non pas de norme, mais plutôt de bruit de fonds de l'appareil utilisé (dont, soit dit en passant, il n'a pas su expliquer le fonctionnement lors de la période de questions). Deuxièmement, si on se réfère à une norme d'empoussièrement en milieu de travail, une telle concentration équivaldrait à un nuage blanc de poussière: ce n'est certainement pas le cas. En général, les mesures de concentration de poussières minérales fibreuses dans l'air des édifices à bureaux ou des écoles, donnent des résultats d'un à deux ordres de

grandeur inférieures aux concentrations mesurées dans les aires de travail, lorsqu'elles sont détectables; mais, la comparaison est difficile parce qu'on utilise des méthodes beaucoup plus sophistiquées pour l'analyse des échantillons prélevés dans les édifices à bureaux et dans les écoles.

— Le Québec n'a certainement pas de politique d'éradication des produits d'amiante dans les édifices. Plutôt, l'attitude, saine, est de distinguer le produit de sa poussière. La réglementation sur l'amiante et les autres produits à base de fibres inorganiques doit s'occuper des risques touchant à la santé des gens, chercher l'élimination des risques sans pour cela nuire au confort et à l'élimination de risques d'un autre ordre (prévention des incendies). Aussi, si on admettait qu'il faut enlever les matériaux d'amiante, on les remplacerait par quoi? D'autres matériaux à base de fibres? S'il fallait pousser le raisonnement des Don Quichotte de la prévention à la limite, il faudrait, d'une part, procéder à l'éradication d'États entiers et fermer des mines d'or, de cuivre, de nickel et de plusieurs minéraux, car on y retrouve, comme vous le savez, des concentrations importantes de minéraux fibreux (incluant l'amiante) dans le sol et dans les minerais; et, d'autre part, procéder à l'éradication de la plupart des matériaux utilisés dans l'industrie du plastique, du pétrole, de la construction, des mines: plusieurs émettent des contaminants extrêmement dangereux lors de leur utilisation, de leur fabrication ou d'un incendie. (...)

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K8. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 — Port de retour garanti»

RENSEIGNEMENTS	285-7272	ANNONCES CLASSEES	Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h. à 17h. 285-7111
ABONNEMENT	285-6911	GRANDES ANNONCES	Détails 285-7202
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 à 18h.		National, Télé-Press	285-7506
REDACTION	285-7070	Vacances, Voyages	285-7265
PROMOTION	285-7100	Carrières et professions, nominations	285-7520
COMPTABILITE	285-6892		
Grandes annonces	285-6900		

VERRES DE CONTACT AJUSTÉS PAR DES PROFESSIONNELS

COMPAREZ NOS PRIX

QUOTIDIEN..... \$ 90
 PROLONGÉ..... \$140 et \$200
 TEINTÉ..... \$150

VERRES DE CONTACT SPÉCIALISÉS POUR:

- ASTIGMATISME
- DOUBLE Foyer
- FORTE MYOPIE

CENTRE DU VERRE DE CONTACT JACQUES TELLIER
 8415 St-Denis 387-6060
 Clinique médicale de Montréal

PARTEZ EN VACANCES EN PONY!

PONY L 1987
\$6295*

*transport et préparation en sus, rabais de l'usine inclus

DESMEULES **HYUNDAI**

668-6393 1237 boul. des Laurentides (Wimont, Laval) 382-8343

Le président de Panama demande une enquête sur le général Noriega

AFP et Reuter
PANAMA

Le président Eric Arturo Delvalle est intervenu dans la crise politique qui secoue le Panama en demandant une enquête immédiate concernant les accusations de graves violations des droits de l'homme portées contre le général en chef des armées, Manuel Antonio Noriega, homme fort du pays.

Il a précisé toutefois que l'enquête releverait du procureur de la République, et non d'une commission indépendante comme l'ont réclamé l'opposition panaméenne et le Sénat américain. Le procureur du Panama, Carlos Villalaz, a été nommé par Noriega et il est peu probable qu'il enquête aussi vigoureusement que le ferait une commission indépendante.

A Washington, le secrétaire d'Etat américain a paru faire preuve d'un certain scepticisme au sujet de l'enquête demandée sur le général Noriega par le président du Panama.

Le président Delvalle a par ailleurs demandé aux militaires de « tenir leur promesse » de se cantonner dans leurs casernes, et il s'est prononcé en faveur d'un dia-

logue entre gouvernement et opposition « pour ouvrir la porte à la raison et à l'entente ».

Dans un message radiotélévisé contrastant avec ses positions précédentes, puisqu'il se déclarait prêt à lutter fermement contre « toute tentative de déstabilisation », le chef de l'Etat a appelé à l'unité de la famille panaméenne « pour accomplir notre destinée et assumer en toute responsabilité (en 1999) le contrôle du canal de Panama ».

Le général Noriega, dont l'opposition exige la démission, a été accusé par l'ancien no 2 de l'armée de l'air, le colonel Roberto Diaz Herrera, d'avoir ordonné l'assassinat en 1985 de l'ex-vice ministre de la Santé Hugo Spadafora. Diaz a également accusé Noriega d'avoir organisé un complot contre l'ancien homme fort, le général Omar Torrijos, tué dans un accident d'avion en 1981. Il accuse aussi l'armée d'avoir truqué les élections en 1984.

Pratiquement reclus dans son domicile depuis un mois, le colonel Diaz a prédit dimanche que le général Noriega s'en ira vite. « Le processus est irréversible », a-t-il dit.

A Washington, un emissaire spécial panaméen entamait hier

des entretiens avec des responsables américains pour apaiser les tensions entre les deux pays. Aquilino Boyd, ancien ministre des Affaires étrangères et ancien ambassadeur à Washington, a été reçu par Elliott Abrams, secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires interaméricaines.

Les États-Unis ont pris leurs distances par rapport au général Noriega et demandé que toute la lumière soit faite sur les accusations portées contre lui. Ils ont aussi critiqué le recours à l'état d'urgence, ce qui a valu à Washington d'être taxé d'ingérence dans ses affaires intérieures par Panama.

Le porte-parole du secrétariat d'Etat Charles Redman a déclaré hier qu'il était « essentiel que l'enquête (sur Noriega) bénéficie de la confiance du peuple panaméen », autrement dit qu'elle soit conduite avec des garanties d'impartialité. Il a ajouté que le gouvernement panaméen aura en fin de compte à « répondre au peuple panaméen de la conduite des dirigeants militaires du pays ».

Il a aussi noté que les « difficultés actuelles » au Panama étaient de nature interne et devaient être « résolues par les Panaméens eux-mêmes ».



Le président de Panama, Eric Arturo Delvalle.

PHOTO REUTERS

Policiers et druzes israéliens s'affrontent

AFP et Reuter
JÉRUSALEM

De violents affrontements ont opposé hier des habitants druzes de la localité de Beit Djan (Gali-lee-nord d'Israël) à la police israélienne et ont fait 31 blessés en tout.

Six habitants druzes, 23 policiers et deux inspecteurs des réserves naturelles ont été blessés au cours de ces affrontements. Une douzaine de voitures de la police ont d'autre part été endommagées et plusieurs d'entre elles ont même été précipitées dans un ravin par les manifestants.

Les heurts ont éclaté quand des agents de l'Office israélien pour la préservation de la nature, accompagnés de policiers, ont procédé au démantèlement d'un camp de toile installé illégalement par des druzes de Beit Djan, à l'intérieur de la réserve naturelle protégée du mont Méron.

Les druzes de ce village proche de la frontière libanaise affirment que les terres qui ont servi à créer la réserve naturelle ont été confisquées au village par le gouvernement israélien.

Après l'action d'hier, les policiers ont été attaqués par des centaines d'habitants druzes de Beit Djan, armés de chaînes métalliques, de matraques et de pierres.

Depuis plusieurs mois, les habitants druzes de Beit Djan se plaignent du système obsolète des égouts de leur localité, des crédits insuffisants pour leurs écoles et du manque de logements.

« Si nos jeunes se sont installés dans la réserve de Méron, c'est parce que nous n'avons plus de terres constructibles à Beit Djan », dit un des responsables de la municipalité.

Dans la soirée d'hier, des centaines d'habitants druzes de Beit Djan étaient revenus à l'intérieur de la réserve naturelle de Méron pour y reconstruire un nouveau camp de toile.

D'importants effectifs de la police israélienne ont été dépêchés sur place.

De son côté, le ministre de la Police, M. Haim Bar-Lev, a appelé les habitants de Beit Djan au calme, alors que le président de la Knesset, M. Shlomo Hillel, a demandé à la commission parlementaire de l'Intérieur d'examiner « très sérieusement » le dossier et le cahier des charges de Beit Djan.

L'aviation américaine a commencé ses opérations d'escorte dans le Golfe

Reuter, AFP, AP, UPI
WASHINGTON

Des avions de combat de l'US Navy ont commencé à escorter des navires de guerre et de commerce américains dans le Golfe, a-t-on appris hier auprès du département de la Défense.

Leur première mission a consisté à protéger, samedi, trois bâtiments de l'US Navy, dont la frégate Stark, contre toute attaque iranienne, à leur sortie du détroit d'Ormuz.

« A l'avenir, nous ferons ce genre d'opérations de prévention de temps en temps », a dit un res-

ponsable ayant requis l'anonymat.

« Il n'était pas dans notre intention d'être provocateur. Nous voulions démontrer notre capacité à couvrir le détroit avec des avions de combat et de surveillance », a dit un autre responsable.

Les responsables américains craignent que l'Iran ne fasse usage de ses missiles de fabrication chinoise sol-mer silkworm, installés près du détroit, contre les navires américains et ceux des pays alliés.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, Marlin Fitzwater, a affirmé pour sa part que les avions

d'escorte, des F-14 Tomcat du porte-avions Constellation, n'avaient pas pénétré dans l'espace aérien iranien et que leur mission n'avait rien à voir avec les silkworms.

Mais certains responsables américains ont laissé entendre qu'une attaque contre les silkworms serait envisageable au cas où l'Iran les rendrait opérationnels. Ces missiles ont une portée de 100 km et portent une charge de 500 kg capable de couler n'importe quel pétrolier dans le Golfe.

Le Washington Post d'hier affirme que les avions de la Navy avaient pour mission ce week-end de détruire les missiles au cas

où ils auraient été utilisés.

« Les avions de la Navy ont survolé le Golfe du fait du départ de la frégate Stark », a dit pour sa part Fitzwater à des journalistes. La frégate Stark avait été touchée accidentellement par un missile irakien le 17 mai dernier et 37 marins étaient morts.

L'opération « n'avait rien à voir avec les silkworms. Elle ne se voulait en aucune manière provocatrice. Elle n'a pas empiété sur l'espace aérien iranien », a-t-il poursuivi.

Les États-Unis ont décidé de placer sous pavillon américain la moitié de la flotte de pétroliers

koweïtiens à la mi-juillet pour les protéger des assauts iraniens.

Par ailleurs des responsables américains et soviétiques ont eu hier à Genève de nombreux entretiens sur la situation dans le Golfe.

De son côté, l'Iran a dénoncé la « surenchère des super-puissances » dans le Golfe et critiqué la récente déclaration américaine qui soumet la révision de l'initiative américaine dans le Golfe au retrait des bâtiments de guerre soviétiques, selon la radio officielle iranienne captée à Paris. Radio-Téhéran a également critiqué la récente opposition soviétique d'un retrait du Golfe de tous les navires de guerre étrangers.

Le nouveau compte à suivre de près...



DÉPÊCHES

AFRIQUE DU SUD

Rendez-vous à Dakar

Quarante Blancs sud-africains ont quitté hier Johannesburg pour Londres, où ils rejoindront 12 de leurs compatriotes, avant d'entamer jeudi, au Sénégal, trois jours de pourparlers avec les dirigeants du Congrès national africain (ANC, interdit). À Johannesburg était lancé l'Alliance fédérale des indépendants démocrates (FIDA), un parti noir opposé à l'apartheid mais qui se dit prêt à travailler avec le régime minoritaire blanc.

AFGHANISTAN

Multipartisme légal

Une loi légalisant les partis politiques en Afghanistan a été publiée hier à Kaboul, rapporte l'agence soviétique Tass. La loi autorise tous les Afghans au-dessus de 18 ans à s'inscrire dans un parti politique, mais les groupes rebelles basés à l'étranger en sont exclus. Les partis doivent abandonner la lutte armée contre le gouvernement afghan, soutenu par l'URSS, et éviter les « contacts avec les forces du colonialisme, du néo-colonialisme, de l'impérialisme, du sionisme, de l'apartheid et du fascisme ».

PUNJAB

36 assassinats

Des extrémistes sikhs ont abattu hier soir 36 passagers hindous, y compris des femmes et des enfants, d'un autocar circulant au Punjab, a annoncé la police de Chandigarh, la capitale de l'Etat indien. Cet attentat est le plus meurtrier depuis que le Punjab est administré directement par les autorités fédérales de Delhi. Depuis le début de 1987, les terroristes sikhs ont tué plus de 500 personnes, en Inde.

ESPAGNE

Attentat à l'explosif

Un attentat à l'explosif contre une voiture diplomatique iranienne a blessé hier matin à Madrid M. Mohamde Resi, deuxième secrétaire de l'ambassade d'Iran en Espagne. Un ouvrier qui travaillait non loin du lieu de l'attentat a été également blessé au bras gauche.



Une Haïtienne et ses enfants, près d'une barricade enflammée

Vingt jeunes menacent de s'immoler par le feu à Port-au-Prince

AFP et UPI
PORT-AU-PRINCE

Des manifestants ont commencé à ériger des barricades et à y mettre le feu, hier matin, dans les quartiers périphériques de Port-au-Prince où de nombreux attroupements de jeunes se formaient.

À 11 h00, le mot d'ordre de grève générale lancée par 57 organisations et certains secteurs de l'Eglise catholique pour exiger le départ du Conseil national de gouvernement (CNG) et de son président, le général Henri Namphy, était massivement suivi.

À la même heure, une forte tension régnait notamment dans les quartiers populaires de Carrefour, au sud de la capitale, du Portail Leogane et de Saint-Martin où la foule était très nombreuse et, à proximité des barricades, certains jeunes se disaient prêts à renverser « le CNG par tous les moyens ». Un petit nombre tenait des bouteilles d'essence à la main.

Vingt jeunes Haïtiens ont annoncé hier leur intention de s'immoler par le feu aujourd'hui à Port-au-Prince pour forcer le CNG à démissionner, dans une déclaration faite à certaines radios de la capitale. Six d'entre eux devraient accomplir cet acte devant le palais national, sept devant l'ambassade des Etats-Unis et sept autres devant l'ambassade de France, ont-ils précisé, sans révéler leur identité.

Hier, tous les magasins et les usines étaient fermés et seuls les voitures de presse et quelques ambulances circulaient dans la ville.

L'armée ne se manifestait que par de rares patrouilles de militaires à pied ou en jeep.

Des barricades ont également été dressées et des pneus brûlés sur la chaussée dans certaines villes de province, dont Jacmel (sud-ouest du pays) et Port-de-Paix (nord).

À Cap-Haïtien, deuxième ville du pays, la moitié des magasins étaient ouverts, selon les correspondants des radios, et le calme régnait.

Aux Cayles et aux Gonaïves, plusieurs milliers de manifestants sont descendus dans les rues.

L'armée, qui avait très violemment réprimé les manifestations de la semaine dernière, qui s'étaient soldées par une vingtaine de tués et une centaine de blessés, a choisi de rester dans ses casernes.

Le président Weizsaecker dénonce à Moscou la division de l'Allemagne

L'affaire Rust demeure en suspens

Reuter et AFP
MOSCOU

Le président de la RFA, M. Richard Weizsaecker, a dénoncé sans ambages la division de l'Allemagne, dans un discours musclé prononcé hier soir au Kremlin, où il a également souhaité un règlement rapide du problème afghan, évoqué les droits de l'homme et réclame le droit à l'émigration pour les Soviétiques de souche allemande. Il a aussi engagé les dirigeants mondiaux à cesser de penser en terme de blocs est et ouest.

Von Weizsaecker, premier chef d'Etat ouest-allemand à se rendre en URSS depuis 12 ans, a déclaré à la presse qu'il avait eu deux heures « d'importants entretiens dans un climat de confiance » avec le président soviétique Andreï Gromyko.

Son séjour en URSS intervient alors que « l'affaire Rust » demeure en suspens. Toutefois, ni Bonn ni le Kremlin ne souhaitent que le cas du jeune pilote ouest-allemand, qui s'est posé à bord d'un avion de tourisme le 28 mai sur la Place Rouge, entrave le développement des relations bilatérales. Mathias Rust entame aujourd'hui la 41ème journée de sa détention dans la prison du KGB de Lefortovo.

Pour une réduction des armements

M. Weizsaecker a indiqué qu'ils avaient abordé les relations internationales et bilatérales mais n'a pas donné plus de détails, sinon qu'il avait demandé que des contacts plus importants soient établis entre Bonn et Moscou. Von Weizsaecker est accompagné par son ministre des Affaires étrangères, Hans-Dietrich Genscher.

Au cours d'un banquet au Kremlin, Von Weizsaecker, qui doit rencontrer aujourd'hui même le secrétaire général du PCUS, Mikhaïl Gorbatchev, a déclaré: « Alors que nous approchons d'un nouveau millénaire, nous devrions cesser de penser en tant que blocs et en termes de frontières de blocs ».

Il a lancé un appel en faveur d'une réduction « radicale et équilibrée » des armements, y

compris d'importantes réductions des arsenaux conventionnels.

Il a par ailleurs demandé à l'Union soviétique de retirer ses troupes d'Afghanistan.

Von Weizsaecker a loué, selon ses termes, l'initiative prise par les Soviétiques d'ouvrir le dialogue avec l'occident dans le domaine des droits de l'homme et a exhorté Moscou à prêter attention aux cas des citoyens soviétiques de nationalité allemande de-

sireux de rejoindre leur famille en occident.

« Les Allemands de l'est et de l'ouest, séparés depuis la Seconde Guerre mondiale, estiment qu'ils appartiennent à une même nation », a-t-il déclaré, ajoutant qu'il ne souhaitait pas créer de tensions à ce sujet.

« Nous ne violerons pas les frontières existantes. Notre but est d'arriver à ce qu'elles ne soient plus la discorde et ne soient plus inhumaines », a-t-il dit.

Oliver North affronte enfin les commissions d'enquête du Congrès

AFP, UPI et Reuter
WASHINGTON

La Maison-Blanche affichait hier sa confiance à la veille de l'apparition, ce matin, devant les commissions d'enquête du Congrès, du personnage-clé du scandale de l'Irangate, le lieutenant-colonel Oliver North, dont la déposition pourrait cependant, selon les milieux politiques, jeter une nouvelle ombre sur la présidence de Ronald Reagan.

Le visage de North s'affichait hier sur la couverture de tous les magazines américains et, pour la première fois depuis des mois, les grandes chaînes de télévision américaines vont retransmettre en direct sa déposition, qui doit se poursuivre jusqu'à la fin de la semaine.

Mais, comme pour montrer que l'attention de la Maison-Blanche n'est pas polarisée par le scandale, Reagan quittera Washington jeudi pour aller dans le Connecticut prononcer un discours sur le budget et sa politique économique.

Malgré les récents efforts de la Maison-Blanche pour détourner l'attention du scandale, l'apparition publique, après

sept mois de silence, du lieutenant-colonel des marines redonne un net suspens aux auditions des commissions d'enquête qui se perdaient, ces dernières semaines, dans des détails obscurs pour le non-initié.

« J'attends avec intérêt son témoignage et je sais que le président partage mon intérêt après tant de spéculations », a affirmé le secrétaire général de la Maison-Blanche, Howard Baker, ajoutant qu'il n'avait « aucune raison de penser que North ne dira pas la vérité ».

Pour le secrétaire de la Maison-Blanche, North confirmera donc que le président Reagan, comme il l'a toujours proclamé, ne savait rien du détournement au profit des rebelles nicaraguayens de fonds provenant des ventes secrètes d'armes à l'Iran.

Selon un sondage publié cette semaine par l'hebdomadaire US News and World Report, cependant, 57 p. cent des Américains considèrent que North mentira devant le Congrès et que Reagan lui-même ment lorsqu'il affirme n'avoir rien su des détournements de fonds au profit des contras nicaraguayens.

Le nouveau MAXI ÉPARGNE de la Banque de Montréal

VOUS OFFRE JUSQU'À

50%

de plus d'intérêt qu'un compte d'épargne stable

1. Maxi Épargne de la Banque de Montréal.
2. Placement Royal de la Banque Royale du Canada.
3. Épargne stable de la Caisse Populaire.
4. Compte d'épargne à intérêt quotidien de la Banque de Montréal.
5. Dépôt à terme de la Banque de Montréal.

à intérêt quot. élevé!

Laissez-vous votre argent dormir dans plusieurs comptes plus ou moins rentables? C'est le temps de mieux voir à vos affaires!

La Banque de Montréal vous présente aujourd'hui une façon simplifiée et plus profitable d'épargner: Maxi Épargne, le nouveau compte à intérêt quotidien sans chèques.

Certaines institutions n'offrent pas d'intérêt sur les soldes peu élevés. Avec le compte Maxi Épargne, peu importe le solde, vous profitez d'un taux d'intérêt avantageux. Mieux encore, ce taux augmente avec vos épargnes pour atteindre un taux de placement (jusqu'à 25% de plus d'intérêt qu'un dépôt à terme de 30 jours et 50% de plus qu'un compte d'épargne stable).

En groupant vos épargnes, vous augmentez vos chances d'obtenir un maximum d'intérêt, sans jamais geler vos fonds.

Taux d'intérêt annuel (en vigueur le 30 juin 1987)

Tranches	1 Compte Maxi Épargne*	2 Compte Placement Royal**	3 Compte Épargne stable**	4 Compte d'épargne à intérêt quotidien**	5 Dépôt à terme 30 jours**
	%	%	%	%	%
0 à \$ 3,000	4.25	0	4.75	4.25	5.50
\$ 3,000 à \$ 5,000	6.00	0	4.75	4.25	5.50
\$ 5,000 à \$10,000	6.00	5.625	4.75	4.25	5.50
\$10,000 à \$25,000	7.125	5.75	4.75	4.25	5.50
\$25,000 et plus	7.125	6.875	4.75	4.25	5.50

*Taux applicable à la portion indiquée.

**Taux applicable au solde complet.

Le Maxi Épargne vous permet retraits et virements sans frais si vous conservez pendant le mois un solde quotidien minimum de \$600.

Autre avantage: vous pouvez retirer le montant que vous voulez n'importe quand, sans pénalité d'intérêt. Le Maxi Épargne de la Banque de Montréal: le compte à suivre quand on veut se simplifier... la banque.

Expro: pas de subventions sans preuve de rentabilité

LISA BINSSE

Le ministre de l'Industrie et du Commerce n'accordera pas de subventions à la compagnie de produits chimiques Expro — qui a récemment mis à pied 600 employés — tant que celle-ci ne l'aura pas convaincu de la rentabilité de son plan de modernisation quinquennal de \$50 millions.

C'est du moins l'assurance que le ministre Daniel Johnson a donnée hier, aux représentants syndicaux venus le rencontrer à son bureau de comté, à Vaudreuil.

M. Johnson a expliqué qu'il était pour le moins «anormal» que l'entreprise, située à Saint-Timothée, à 50 km au sud-ouest de Montréal, puisse parler d'un plan de rationalisation et de modernisation et, en même temps, mettre à pied 600 travailleurs pendant huit semaines.

Expro a cessé sa production le 19 juin dernier. Le rappel pro-

gressif des employés est prévu à compter du 15 août.

«Il s'agit là d'un symptôme anormal», a dit M. Johnson. Ce ne serait pas opportun de donner suite à une telle demande, dans le contexte actuel. Il y a de toute évidence des problèmes qu'il faudra regarder avant de consentir une subvention. Il n'est pas question de subventionner des mises à pied.»

M. Marc Laviollette, président du syndicat CSN, accompagné du conseil syndical, était venu demander à M. Johnson de s'assurer que la compagnie négocierait son plan de modernisation avec le syndicat, avant de consentir une subvention. Il craint que ce plan signifie la perte de quelque 155 emplois.

Il a précisé que la compagnie, alors qu'elle parlait d'un plan de modernisation (\$8 millions pour assainir l'environnement et \$42 millions pour améliorer sa productivité), avait avisé le syndicat qu'elle effectuait 167 mises à pied le 19 juin, en raison d'une baisse de la demande et du prix de vente de certains

produits. Ces premières mises à pied ne devaient durer que deux semaines.

Onze jours plus tard, l'arrêt estival était prolongé à huit semaines et touchait 594 travailleurs. Pendant l'arrêt de production, 195 travailleurs assurent le maintien de l'usine. Selon M. Laviollette, la compagnie motive ces mises à pied par une baisse dans la demande pour les trois prochains mois.

M. Laviollette, se basant sur un document patronal interne, craint que la compagnie tente de reprendre sa production avec 200 employés en moins.

Environ 60 p. cent du financement pour le projet proviendrait des deux paliers de gouvernement. M. Laviollette a précisé que \$20 millions seraient des prêts garantis (25 p. cent par Québec et 50 p. cent par Ottawa) et \$8 millions (pour l'environnement) proviendraient de subventions. Québec et Ottawa se partageraient la subvention environnementale moitié-moitié.

Création prochaine d'un bureau de commerce sur la Rive-Sud

PIERRE BELLEMARE

René Boilard, président de la Chambre de commerce de la Rive-Sud, annoncera le mois prochain la création d'un bureau de commerce de la grande Rive-Sud, après en avoir soumis le projet à une réunion de son exécutif, à la fin de juillet.

«Cet organisme supra-municipal, formé de gens de l'entreprise privée et de dirigeants de la Chambre, verra à orienter et à promouvoir le développement économique dans les principales banlieues de la Rive-Sud de Montréal», indique M. Boilard.

Mais son souci immédiat est de trouver des sources de financement, de manière que le futur bureau de commerce soit actif dès que possible. «Idéalement, estime M. Boilard, il faudrait que les trois paliers de gouvernement s'associent à l'entreprise privée pour accélérer la réalisation de ce projet.»

Appui du député

Cependant, le député conservateur de Longueuil, Nic Leblanc, lui-même ex-président de la Chambre de commerce, souscrit entièrement à cette initiative.

Il confiait hier: «Pour contrer l'absence de concertation entre les politiciens des divers paliers de gouvernement, lesquels manifestent trop souvent un esprit de clocher, il nous faut une société à caractère régional pour superviser le développement sur la vaste Rive-Sud.»

«Cet éventuel organisme devrait être doté de pouvoirs lui permettant de passer par-dessus la tête (sic) des élus locaux, afin de dégager une stratégie de développement à l'échelle régionale. Car, à plusieurs occasions, la Rive-Sud a manqué le bateau dans des projets d'investissement importants, à cause justement du manque de concertation entre élus locaux», soutient le député conservateur.

Information touristique

MM. Boilard et Leblanc comptent hier parmi plusieurs personnalités de la région qui assisteront à l'inauguration de la saison 1987 du bureau d'information touristique de la Chambre de commerce, dont le siège social est situé au 205 Chemin Chambly, à Longueuil.

Le gouvernement d'Ottawa, qui subventionne le bureau d'information touristique depuis près de dix ans, a versé cette année

\$12000, dans le cadre du programme Défi 87.

ménage dans la «paperasse» de la Chambre, tandis que les autres travaillent à l'accueil.

À l'été 1986, près de 1 100 touristes ont profité des services offerts par le bureau, ouvert de 9h à 19h, la semaine, et de 10h à 18h, le week-end.

LE SOLDE DE CHAUSSURES SCHOLL

JUSQU'À

50% DE RABAIS

SUR CERTAINS MODÈLES



Une histoire de bon sens.

1801 OUEST, RUE STE-CATHERINE (angle St. Mathieu) 935-6669

Carrefour Laval Chomedey 687-8155

Autres magasins Scholl dans la ville de Québec

RAYON DES CHAUSSURES SCHOLL LA BAIE, CENTREVILLE (3^e étage) 281-4620 SIMPSON'S FAIRVIEW Pointe Claire (977-4870 poste: 234)

MELLEURES PHOTOS POUR MOINS CHER



Développement de photos sur place maintenant disponible au Mail West Island

FILM POUR PHOTOS COULEUR IMAGE

3/6 99¢

TOTAL 72 POSES - 135-24 POSES

FORMAT	PRIX COMPETITIF	NOTRE PRIX
12 POSES	6.99	4 ⁸⁸
15 POSES	6.99	5 ⁸⁸
24 POSES	11.99	8 ⁸⁸
36 POSES	15.99	12 ⁸⁸
2ième JEU 24 POSES 1.99		TUI
DE PHOTOS 36 POSES 2.99		



Image RX
Appareil 35mm compact avec flash électronique incorporé. Si facile à utiliser! Disponible en bleu et rouge.
Garantie de 3 ans
29⁸⁸

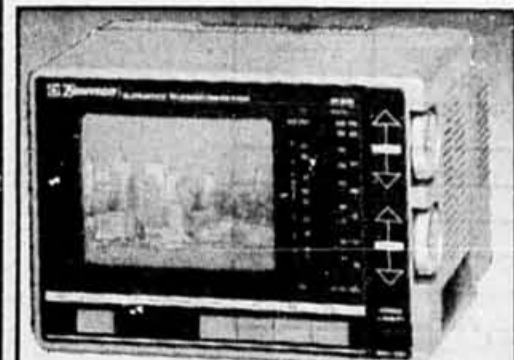
Image 35 FM
Appareil 35mm à mise au point pré-régulée, avance à rebobinage du film motorisés et flash électronique incorporé.
IMAGE 69⁸⁸

Minolta Freedom I Quartz Date
Appareil 35mm compact avec mise au point, exposition programmée, flash incorporé, chargement, avance et rebobinage du film automatiques. Doit dater au Quartz qui imprime la date.
MINOLTA 139⁸⁸

Nikon One-Touch
Appareil 35mm automatique de qualité avec mise au point et exposition automatiques, flash électronique, avance et rebobinage du film motorisés. 214.88 moins rabais \$15
Nikon 199⁸⁸

Minolta Freedom DL
Appareil 35mm à deux lentilles (grand-plateau et prise générale) foyer automatique avec exposition programmée, flash à déclenchement automatique, chargement, avance et rebobinage du film motorisés.
MINOLTA 229⁸⁸

Pentax K-1000
Appareil 35mm à exposition manuelle à aiguille pour un contrôle total de vos photos! Vitesse d'obturation jusqu'à 1/1000e sec et obs. 50mm F-2.
Boitier seulement
PENTAX 149⁸⁸



Voyagez avec vous! **Emerson**

EMERSON VRS1KS
Téléviseur portatif 5" noir et blanc, AM/FM. Peut fonctionner à l'aide de 4 sources différentes. Écouteurs inclus. Se place sous une table!
99⁸⁸

Sanyo MCR 58
Lecteur de cassettes radio AM/FM stéréo avec sélection par curseur, agrafe de ceinture et prise d'entrée cc. Écouteurs compris.
SANYO 49⁸⁸

GE 3-5298
Ensemble radio-cassette portatif AM/FM stéréo avec système de 4 haut-parleurs, égalisateur à 4 fréquences et repérage automatique.
99⁸⁸



- Centre d'achats Pont Viau
- Mail West Island
- Place LaSalle
- Place Longueuil
- Les Galeries Lachine S/C
- Champlain Mall
- Carrefour Laval
- Les Promenades St-Bruno
- Centre d'achats régional Châteauguay
- Centre d'achats Jean-Talton
- Place Versailles
- Pizza Alexis Nihon

VOUS ATTENDEZ UN CHÈQUE?

Par suite de l'entente intervenue en fin de semaine à la Société canadienne des Postes, les chèques de la Régie des rentes (R.R.Q.) et ceux de la Commission administrative du régime de retraite et d'assurances (C.A.R.R.A.) ont été mis à la poste le 6 juillet 1987.

Prière d'ignorer l'avis publié hier dans ce journal.

Passez le message... Québec

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL OFFICE DES ÉLECTIONS (1987)

Afin de renseigner les 700 000 électeurs de son territoire, le Président des élections de la Commission des Écoles Catholiques de Montréal vous présente ci-inclus les limites des 19 quartiers électoraux.

Chacun de ces quartiers est sous la responsabilité d'un directeur dont le bureau est ouvert, tous les jours ouvrables, de 13 h à 21 h.

Veillez noter également que la C.É.C.M. dispose d'un organisme de coordination et d'information, il s'agit du Bureau du Président des élections de la C.É.C.M. sis au 8075, rue Hochelaga, et dont le numéro de téléphone est 354-6751.

Description sommaire des limites des 19 quartiers électoraux au territoire de la C.É.C.M.

Remarque: Dans les descriptions de territoire du présent sommaire, nous avons utilisé la rose des vents traditionnelle des Montréalais, soit, à titre d'exemple, le boulevard Saint-Laurent comme axe NORD-SUD et la rue Beaubien comme axe EST-OUEST.

Quartier no. 1:
Le territoire du quartier est ceinturé au NORD: par la rue Sherbrooke;
à l'EST: par la limite ouest de la cité de Westmount, l'échangeur Turcot, le canal Lachine et les voies du C.N.;
au SUD: par le canal de l'aqueduc;
à l'OUEST: les limites de la C.É.C.M. et la limite de la cité de Montréal-Ouest et la limite est de Ville LaSalle.

Quartier no. 2:
Le territoire du quartier est ceinturé au NORD: par les limites sud et est de la cité de Westmount et la rue Sherbrooke;
à l'EST: par la rue Université et l'autoroute Bonaventure;
au SUD: par le fleuve Saint-Laurent;
à l'OUEST: par la limite est de la cité de Verdun, les voies du C.N., le canal Lachine, l'échangeur Turcot, et par la limite est de la cité de Westmount.

Quartier no. 3:
Le territoire du quartier est ceinturé au NORD: par la cour de triage de Côte-Saint-Luc, la limite est de la cité de Côte-Saint-Luc, le chemin de la Côte-Saint-Luc et le chemin Queen Mary;
à l'EST: par l'avenue du Parc, l'avenue des Pins et la rue Université;
au SUD: par la rue Sherbrooke Ouest de la rue Université aux limites est de la cité de Westmount; les limites est et sud de la cité de Westmount jusqu'à la rue Sherbrooke Ouest; la rue Sherbrooke Ouest jusqu'aux limites est de Montréal-Ouest;
à l'OUEST: par les limites de la C.É.C.M.

Quartier no. 4:
Le territoire du quartier est ceinturé au NORD: par les limites sud de Ville Saint-Laurent et de Ville Mont-Royal;
à l'EST: par les limites ouest et sud de la ville d'Outremont;
au SUD: par le chemin Camilien-Houde, les limites nord de la ville de Westmount, la limite nord-est de la propriété de l'Oratoire Saint-Joseph;
à l'OUEST: par la limite est de la cité de Côte-Saint-Luc.

Quartier no. 5:
Le territoire du quartier est ceinturé au NORD: par la rue Sherbrooke;
à l'EST: par les voies du C.P.;
au SUD: par le fleuve Saint-Laurent;
à l'OUEST: par l'autoroute Bonaventure et la rue Université.

Quartier no. 6:
Le territoire du quartier est ceinturé au NORD: par les voies du C.P.;
à l'EST: par la rue Saint-Hubert;
au SUD: par la rue Sherbrooke;
à l'OUEST: par la rue Université, l'avenue des Pins et l'avenue du Parc et l'avenue Hutchison jusqu'aux voies du C.P.

Quartier no. 7:
Le territoire du quartier est ceinturé au NORD: par les voies du C.P.;
à l'EST: par les voies du C.P.;
au SUD: par la rue Sherbrooke;
à l'OUEST: par la rue Saint-Hubert.

Quartier no. 8:
Le territoire du quartier est ceinturé au NORD: par la rue Rachel et la rue Sherbrooke;
à l'EST: par la rue Létourneux;
au SUD: par le fleuve Saint-Laurent;
à l'OUEST: par les voies du C.P.

Quartier no. 9:
Le territoire du quartier est ceinturé au NORD: par la rue Sherbrooke;
à l'EST: par la route Transcanadienne (montée Saint-Léonard);
au SUD: par le fleuve Saint-Laurent;
à l'OUEST: par la rue Létourneux.

Quartier no. 10:
Le territoire du quartier est ceinturé au NORD: par la limite sud de ville d'Anjou;
à l'EST: par la limite est de la C.É.C.M.;
au SUD: par le fleuve Saint-Laurent;
à l'OUEST: par la route Transcanadienne (montée Saint-Léonard).

Quartier no. 11:
Le territoire du quartier est ceinturé au NORD: par la limite sud de la cité de Saint-Léonard;
à l'EST: par les limites ouest et sud de ville d'Anjou et la route Transcanadienne (montée Saint-Léonard);
au SUD: par la rue Sherbrooke;
à l'OUEST: par le boulevard Pie-IX.

Quartier no. 12:
Le territoire du quartier est ceinturé au NORD: par la rue Beaubien;
à l'EST: par le boulevard Pie-IX;
au SUD: par la rue Rachel;
à l'OUEST: par les voies du C.P. et l'arrière des propriétés sises du côté est de la rue de Lorimier.

Quartier no. 13:
Le territoire du quartier est ceinturé au NORD: par le boulevard Métropolitain et la rue Jarry;
à l'EST: par la limite ouest de la cité de Saint-Léonard et le boulevard Pie-IX;
au SUD: par la rue Beaubien;
à l'OUEST: par l'avenue Papineau.

Quartier no. 14:
Le territoire du quartier est ceinturé au NORD: par le boulevard Métropolitain;
à l'EST: par l'avenue Papineau, la rue Beaubien et les deux côtés de l'avenue de Lorimier;
au SUD: par les voies du C.P.;
à l'OUEST: par la rue Saint-Hubert.

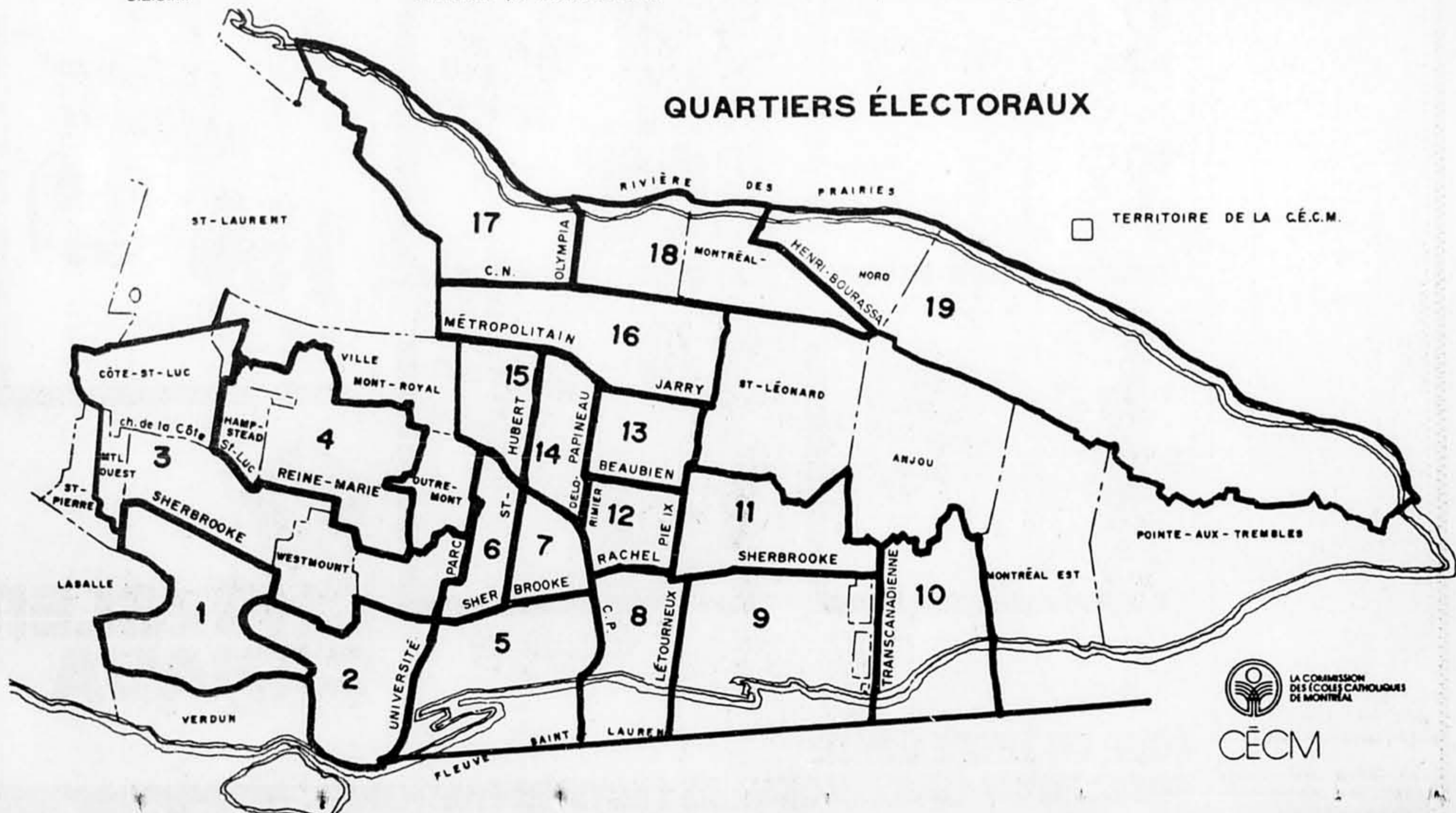
Quartier no. 15:
Le territoire du quartier est ceinturé au NORD: par le boulevard Métropolitain;
à l'EST: par la rue Saint-Hubert;
au SUD: par les voies du C.P. et la limite d'Outremont;
à l'OUEST: par le boulevard l'Acadie

Quartier no. 16:
Le territoire du quartier est ceinturé au NORD: par les voies du C.N., le boulevard Pie-IX et la limite sud de la cité de Montréal-Nord;
à l'EST: par la limite ouest de la cité de Saint-Léonard;
au SUD: par la rue Jarry et le boulevard Métropolitain;
à l'OUEST: par l'autoroute des Laurentides.

Quartier no. 17:
Le territoire du quartier est ceinturé au NORD: par la rivière des Prairies;
à l'EST: par le boulevard Olympia;
au SUD: par les voies du C.N.;
à l'OUEST: par la limite ouest de la C.É.C.M.

Quartier no. 18:
Le territoire du quartier est ceinturé au NORD: par la rivière des Prairies, les boulevards Pie-IX et Henri-Bourassa jusqu'à la limite sud de Montréal-Nord;
à l'EST: la rencontre du boulevard Henri-Bourassa avec la limite sud-est de Montréal-Nord;
au SUD: par la limite sud de la cité de Montréal-Nord et les voies du C.N.;
à l'OUEST: par le boulevard Olympia.

Quartier no. 19:
Le territoire du quartier est ceinturé au NORD: par la rivière des Prairies;
à l'EST: par la rivière des Prairies;
au SUD: par les limites nord des cités de Pointe-aux-Trembles, Montréal-Est, Anjou et Henri-Bourassa jusqu'à Pie-IX;
à l'OUEST: le boulevard Pie-IX.



**AVIS LÉGAUX
APPEL D'OFFRES
SOUMISSIONS**

MISE AU POINT

Dans la circulaire «Vente d'entrepôts» en vigueur jusqu'au 11 juillet, veuillez noter qu'à la page 5, le téléviseur 28" no 15426 offert à 999\$ n'est pas muni d'un adaptateur; à la page 13, le prix ordinaire des langes pour bébés aurait dû être, 2,99\$ au lieu de 3,50\$, de même que le prix ordinaire des couches en flanelle aurait dû être 11,99\$ au lieu de 13,00\$; à la page 5 les batteries de cuisine Range-craft et Rubbermaid sont vendues en pièces détachées.

Nous nous excusons de ce contretemps.
SEARS

Parc olympique

**APPEL D'OFFRES
CONTRAT C-734-05
CONSTRUCTION D'UN ÉDICULE
POUR LA RELOCALISATION DES
PRISES D'AIR FRAIS DU RLQ ET
DES SYSTÈMES DE LA GALERIE
TECHNIQUE**

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les documents de soumission à leur nom.

Un paiement non remboursable de 255 sous forme de chèque visé ou de mandat payable à la Régie des installations olympiques, est requis pour l'obtention des documents.

Les soumissions pour être recevables, devront être accompagnées d'une GARANTIE sous forme soit d'un cautionnement correspondant à un montant minimum de 10% du montant de la soumission, soit d'un chèque visé correspondant à un montant minimum de 5% de la soumission.

Les documents seront disponibles le mercredi 8 juillet 1987 à l'adresse suivante:

Régie des installations olympiques
Service des achats
4545, Avenue Pierre-de-Coubertin
(coin rue de La Salle)
Montreal, (Québec)
H1V 3N7
Téléphone: 252-4675

La RECEPTION des soumissions se fera à la même adresse et les enveloppes dûment scellées seront déposées au soin du secrétaire.

Pour de plus amples informations techniques et / ou rendez-vous, veuillez communiquer avec Monsieur Marc Dupuis au numéro 252-4663.

La CLÔTURE de la réception des soumissions est fixée au 31 juillet 1987 à 10h30.

La Régie des installations olympiques ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le Secrétaire
Me Mireille Zigby

No T-2638-85

**DEVANT LA COUR FÉDÉRALE
(Première instance)**

**Le navire «JALA GODAVARI»
AVIS À TOUS CEUX QUI
ONT UNE RÉCLAMATION**

Une action en limitation de responsabilité a été intentée devant la Cour Fédérale du Canada au nom de The Scindia Steam Navigation Co. Ltd., les propriétaires du navire «JALA GODAVARI», contre toutes personnes qui réclament des dommages pour une avarie ou perte de biens ou violation de tout droit à la suite d'une collision entre ledit navire et le pont Saint-Louis dans la section du canal de Beauharnois de la voie maritime du Saint-Laurent, le 29 novembre 1985.

À la demande de la partie demanderesse, The Scindia Steam Navigation Co. Ltd., la Cour Fédérale du Canada a, le 27^{ème} jour de mai 1987, donné les instructions nécessaires quant à la procédure à suivre et aux fins de participer à ladite action en limitation de responsabilité.

Conformément à ladite Ordonnance pour instructions, avis est, par les présentes, donné à toutes les personnes ayant une réclamation pour avarie ou perte de biens ou violation de tout droit tel que ci-haut mentionné, à l'effet que:

(i) toutes les procédures intentées devant toute autre Cour pour avarie ou perte de biens ou violation de tout droit subie à la suite de ladite collision sont suspendues jusqu'à ce qu'une nouvelle Ordonnance de la Cour Fédérale du Canada soit émise;

(ii) vous devez produire une comparaison ou un avis de réclamation au greffe de la Cour Fédérale du Canada, en la ville d'Ottawa ou dans un bureau local le ou avant le 27^{ème} jour de juillet 1987, sans quoi vous serez exclues de participer à ladite action et au partage du fonds de limitation;

(iii) si vous désirez contester le droit des propriétaires du navire de limiter leur responsabilité en vertu des dispositions de la Loi sur la marine marchande, vous devrez produire une défense dans ladite action dans les 30 jours qui suivront votre comparaison ou votre avis de réclamation;

Les autres renseignements nécessaires peuvent être obtenus soit sur demande faite au greffe de la Cour Fédérale à Ottawa - numéro de téléphone 992-4238 - soit à tout bureau local de cette Cour.

BRISSET BISHOP DAVIDSON
620, rue Saint-Jacques
Bureau 600
Montreal, Québec
Canada - H3C 1C7

Tél.: (514) 284-3444
Télex: 05-268835 LEGES MTL
Télécopieur: (514) 284-2501

Avocats pour The Scindia Steam Navigation Co. Ltd.

**POUR LE CHOIX,
LA SEULE VRAIE COMPÉTITION,
C'EST CHRYSLER!**
RABAIS-CHÈQUE OU FINANCEMENT

1500\$[†] OU 3,9%^{*} 24 MOIS

JUSQU'À

3,9%[*] OU RABAIS-CHÈQUE 1500\$[†] DIRECTEMENT DE CHRYSLER	RAIDER 87
3,9%[*] OU RABAIS-CHÈQUE 1000\$[†] DIRECTEMENT DE CHRYSLER	DAYTONA PREMIUM 87
3,9%[*] OU RABAIS-CHÈQUE 1000\$[†] DIRECTEMENT DE CHRYSLER	LEBARON GTS PREMIUM 87 LANCER ES 87

750\$[†] OU 3,9%^{*} LA VOITURE
ÉDITION CANADIENNE

RABAIS-CHÈQUE

**DODGE ARIES
PLYMOUTH RELIANT 87**

DIRECTEMENT DE CHRYSLER

3,9%[*] OU RABAIS-CHÈQUE 750\$[†] DIRECTEMENT DE CHRYSLER	NEW YORKER 87
3,9%[*] OU RABAIS-CHÈQUE 500\$[†] DIRECTEMENT DE CHRYSLER	PLYMOUTH CARAVELLE DODGE 600 87
3,9%[*] OU RABAIS-CHÈQUE 750\$[†] DIRECTEMENT DE CHRYSLER	PICKUP INTERMÉDIAIRE DAKOTA 87
3,9%[*] OU RABAIS-CHÈQUE 750\$[†] DIRECTEMENT DE CHRYSLER	PICKUPS COMPACTS POWER RAM 50 RAM 50 87
3,9%[*] OU RABAIS-CHÈQUE 750\$[†] DIRECTEMENT DE CHRYSLER	PICKUPS RAM 87 (PLEINE GRANDEUR)



[†] Offre valable pour un temps limité sur les modèles en promotion et en stock chez les concessionnaires participants et livrés au détail. ^{*} Aux acheteurs qualifiés. Chrysler offre, à l'achat des modèles en promotion et en stock chez les concessionnaires participants et livrés au détail, du financement à 3,9% pour le plein montant financé pour la durée totale du contrat, maximum de 24 mois; on peut se prévaloir d'un contrat de 36 mois à un taux de 6,9% ou de 48 mois à un taux de 7,9% ou de 60 mois à un taux de 9,9% aux mêmes conditions. Financement par Crédit Chrysler. Détails chez les concessionnaires participants. Les quantités et choix peuvent être limités. Cette offre peut être retirée en tout temps.

**POUR UN TEMPS LIMITÉ!
VOYEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER PARTICIPANT DÈS AUJOURD'HUI!**

Suite des Avis légaux
en pages C5, C8, E6